

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 665 DU 1 OCTOBRE 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA RÉDACTION SOUHAITE À TOUS UNE BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Il faut avoir vécu dans cet isolement qu'on appelle Assemblée Nationale pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent » ;

PIERRE JOSEPH PROUDHON

Suivez Nous sur }
facebook

ROJET DE BUDGET 2013 :

UN MATRACAGE FISCAL

QUI VA PERTURBER

NOTRE ECONOMIE

QUI VIT DE CONSOMMATION

ET DE TOURISME

À LA UNE

LA PRÉSENTATION DU BUDGET DES COLONIES : MENSONGES , GRANDILOQUENCE , RISIBILITÉ

Nous attendions avec impatience la composante coloniale de cette loi de finances française . Et nous ne sommes pas déçus car nous avons toujours affirmé l'unité des conservateurs de l'ordre colonial qu'ils soient de droite ou de gauche .La récente présentation par le ministre français des colonies VICTORIN LUREL de cet appendice budgétaire est venue une fois encore le confirmer .Il y a une théorie et une pratique budgétaires des autorités françaises applicables à ses colonies . Il y a une idée fixe : sans nous, vous serez dans la misère comme les autres peuples ou populations qui ont osé prendre leur indépendance .LUREL qui est un représentant des colonisateurs ne fait que reprendre ce que les autres ont fait depuis des lustres . Comment s'organise donc la mécanique budgétaire française pour les colonies ?

Pour les colonies , il n'y a que des dépenses que les autorités françaises qualifient d'effort de la France pour ces territoires . Il nous faudra attendre le début de la discussion parlementaire pour connaître avec approximation le total des dépenses publiques coloniales avec le fameux récapitulatif de politique globale . Évaluation approximative qui ne sert à rien au plan de la discussion et du vote . Cette année ce montant sera pas très éloigné des 12 milliards de l'année 2012 . Par contre tout le monde va se focaliser sur les 2 milliards de la mission outre mer qui comprend deux programmes anecdotiques .Cette dépense représente approximativement 12 % des dépenses publiques totales sans bien entendu les dépenses de la protection sociale et 0,54 % des dépenses publiques totales évaluées à 390 milliards . Aucune indication n'est donnée sur le montant des impôts payés par les peuples des différents territoires .Cet oubli est volontaire car pour les autorités françaises et les conservateurs guadeloupéens de l'ordre colonial ce sont les contribuables français qui permettent avec la solidarité nationale de financer nos dépenses collectives .Nous attendons toujours les chiffres de justification de cette théorie française . Nous ne savons pas non plus quel est notre contribution pour payer l'énorme dette française et notre part dans le financement de l'Europe . L'opacité et le flou doivent

être toujours présentes en matière de finances publiques coloniales .

Par ailleurs , alors que la politique budgétaire est le moyen pour atteindre des objectifs économiques et sociaux , il n'y a pas de rapport économique pour nos territoires , les données fournies sont celles de la France et aucune indication n'est donnée sur nos pays . En réalité , il n'y a pas de gouvernance économique des dernières colonies de la France . La richesse française est suffisante pour au moins financer nos dépenses collectives ;

Mais cela n'empêche pas le brave LUREL de fanfaronner en déclinant les objectifs pour dépenser ces petits deux milliards . Selon lui , son volume de dépense a augmenté et il a sauvé la défiscalisation c'est à dire ce mécanisme qui permet à de riches français d'échapper à l'impôt et de spéculer pour ne pas dire dans certains cas voler ou blanchir de l'argent . Il veut renforcer l'emploi, faire le bonheur de la jeunesse , défiscaliser et j'en passe . Mais le chômage continue d'augmenter et nous sommes toujours aussi incapables de produire de la richesse .De la grandiloquence en définitive, très risible aux yeux tous et plus particulièrement de ceux qui analysent et qui savent déterminer les priorités et les intérêts de leurs pays .

Ce budget des colonies est donc un budget qui intègre notre pays dans un ensemble dont les dirigeants croient que quelques subventions suffiront pour faire décoller notre pays .C'est un budget qui détruit et notre production et notre équilibre social.

Le changement péroré par LUREL et ses amis n'est pas pour demain . L'ordre colonial qu'ils défendent est hostile au changement .

LA RÉDACTION

Suivez Nous sur }
facebook



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE MATRACAGE FISCAL CONTINUE AVEC LE PFLSS 2013

Présenté ce lundi, le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2013 dont le contenu était déjà connu recèle tout de même quelques surprises. Deux d'entre elles concernent le tabac.

D'abord, le gouvernement va appliquer la même fiscalité aux tabac à rouler et au cigarillos qu'aux cigarettes. Les prix du tabac à rouler augmenteront en conséquence « d'environ 10 % » (en plus de la hausse de 10 % effective aujourd'hui). Ensuite, la fiscalité du tabac sera alourdie le 1er juillet prochain, ce qui conduira certainement à de nouvelles hausses de tarifs.

Deuxième surprise, les indemnités de rupture conventionnelle seront taxées. Elles sont aujourd'hui exemptées de cotisations sociales lorsqu'elles sont inférieures à 72.700 euros. Le gouvernement va les soumettre à un forfait social de 20 % dû par l'employeur. Les élus locaux seront également mis à contribution. L'ensemble de leurs indemnités seront soumises à cotisations.

On savait déjà, depuis la semaine dernière, que les pensions des retraités imposables seraient soumises à une taxe de 0,15 % l'an prochain. Mauvaise nouvelle pour eux, ce prélèvement passera à 0,3 % en 2014 (700 millions). Le projet de loi prévoit aussi un relèvement de la taxe prélevée sur GDF et EDF pour financer les régimes spéciaux de retraite des ces entreprises. Ce prélèvement sera automatiquement répercuté sur la facture des consommateurs, à hauteur de 160 millions d'euros...

Les autres mesures de recettes, connues depuis quelques jours, sont confirmées : relèvement des taxes sur la bière ; **Les prélèvements sociaux des artisans, commerçants et professions libérales seront augmentés** ; relèvement des cotisations des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (cotisations employeurs) permettra de renflouer leur caisse de

retraite; les employés à domicile ne pourront plus être payés au forfait . Enfin les banques verseront plus au titre de la taxe sur les salaires, avec notamment une nouvelle tranche au-dessus de 150.000 euros de salaires. La facture totale des recettes supplémentaires pour la Sécurité sociale atteint 5 milliards d'euros.

Côté dépenses, le plan d'économies de l'assurance-maladie va atteindre 2,4 milliards d'euros en 2013 : baisses de prix des médicaments ; Les tarifs de certains médecins et des biologistes seront rabaissés ; Et le gouvernement attend plus de 600 millions d'euros d'économies en demandant aux médecins de limiter leurs prescriptions. L'hôpital devra économiser plus de 650 millions en rationalisant ses achats, en développant des pratiques moins coûteuses lorsque c'est possible (en développant la chirurgie sans hospitalisation par exemple) ou en limitant la facture des médicaments les plus coûteux.

Cela permettra de limiter le déficit du régime général à 11,4 milliards l'an prochain, contre 13,3 milliards prévus cette année. Quand on vit à crédit c'est à dire quand on est financé par ceux qui travaillent durement dans le monde et qui épargnent , alors on peut toujours affirmer qu'on a la meilleure protection sociale du monde .

LA DEMANDE DES MÉNAGES TOUCHÉE

Le gouvernement prévoit 20 milliards de prélèvements nouveaux . Tour d'horizon des mesures concernant les ménages :

Revenus du capital. Ces revenus (intérêts, dividendes, plus-values mobilières) seront désormais soumis au barème de l'impôt sur le revenu. Ils perdent donc le bénéfice des prélèvements forfaitaires (de 19 % à 24 %). Seule exception : les ménages déclarant moins de 2.000 euros d'intérêts auront encore le choix entre le prélèvement forfaitaire de 24 % et l'impôt sur le revenu.

Plus-values immobilières. Un abattement fiscal exceptionnel de 20 % sera accordé sur les ventes de foncier bâti en 2013. Bercy en attend un gain, via un surcroît de transactions, et donc de cotisations sociales .

Tranche d'impôt à 45 %. Elle concernera les revenus excédant 150.000 euros par part.

Taxe à 75 %. Ciblée sur les revenus d'activité supérieurs à 1 million d'euros, elle ne prendra pas en compte les revenus du capital.

Gel du barème de l'IR. Les seuils du barème de l'impôt sur le revenu ne seront pas revalorisés de l'inflation, ce qui augmente la pression fiscale. Mais une décote neutralisera l'effet pour les deux premières tranches (5,5 %, 14 %).

Plafonnement des niches à 10.000 euros. Les contribuables ne pourront pas réduire leur impôt de plus de 10.000 euros par an par le jeu des niches fiscales. Ce plafonnement global était jusqu'alors fixé à 18.000 euros, plus 4 % des revenus. Une vingtaine de niches sont actuellement intégrées à ce plafond (services à la personne, Scellier, etc.). Le gouvernement veut garder les avantages fiscaux liés à l'outre-mer.

Le barème de l'ISF rétabli. Le gouvernement rétablit le barème de l'ISF qui prévalait avant 2011 (avec des taux allant de 0,55 % à 1,8 %). A la demande du Conseil constitutionnel, il est également contraint de rétablir un système de plafonnement des impôts : il garantira que les ménages ne consacrent pas plus de 75 % de leurs revenus au paiement de leurs impôts (impôt sur le revenu, ISF, taxe à 75 %, cotisations sociales).

Quotient familial. La réduction d'impôt maximale par enfant sera ramenée de 2.300 euros à 2.000 euros.

Taxe sur les logements vacants sera relevée d.

Emploi à domicile : suppression de la déclaration au forfait .

Hausse du prix des cigarettes de 7 % du prix au 1 er octobre (10 % pour le tabac à rouler) .

Taxes sur les bières devraient plus que doubler.

Le rendement de l'impôt sur le revenu est spectaculaire. L'an prochain, son rendement devrait s'accroître de 23 %. Le gouvernement assure que sont visés principalement les ménages les plus riches. Mais les classes moyennes n'échapperont pas à l'effort fiscal. Ni les plus modestes. Ainsi, les ménages les plus aisés ne seront pas les seuls à souffrir du durcissement du plafonnement global des niches fiscales, à 10.000 euros contre 18.000 euros + 4% du revenu jusqu'à présent. Parmi la vingtaine de niches concernées, il y a par exemple l'emploi d'un salarié à domicile, la garde d'enfants, ou les travaux de rénovation du logement. Surtout, les simulations du gouvernement ne tiennent pas compte des hausses d'impôts déjà votées pour 2013 par l'ancienne majorité ou par l'actuelle cet été qui touchent aussi les classes moyennes et populaires. C'est le cas

de la hausse des cotisations retraites, subie par tout le monde, mais aussi de la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires. Viendra s'ajouter dans le cadre du budget de la Sécurité sociale, la hausse de certaines taxes - notamment sur les bières. Sans oublier que la redevance télé va augmenter de 2 euros.

LES MESURES CONCERNANT LES ENTREPRISES

Tour d'horizon des mesures concernant les entreprises.

Intérêts d'emprunt. Aujourd'hui totalement déductibles, les intérêts d'emprunt des entreprises ne le seront plus qu'à 85 % l'an prochain, à 75 % en 2014.

« Niche Copé ». Bercy va également raboter la « niche Copé », ce dispositif permettant d'exonérer à 90 % les plus-values des entreprises qui cèdent leurs titres de participation. Le montant taxé, que l'on appelle la quote-part pour frais et charges, va être calculé de manière moins favorable.

Acomptes d'IS. Les acomptes d'impôt sur les sociétés seront relevés afin de générer des recettes en plus l'année prochaine.

Reports en avant des déficits. Les entreprises peuvent réduire leur impôt en déduisant de leur bénéfice les déficits des années antérieures. Chaque année, le déficit qu'elles sont en droit de reporter ne doit pas cependant excéder 1 million d'euros, plus 60 % de la fraction du bénéfice dépassant 1 million. Ce taux va être abaissé à 50 %.

Assurances. L'« exit tax » de 10 % créée en 2010 sur les fonds placés sur la réserve de capitalisation des assurances va être relevée, via une contribution supplémentaire de 5 % à 6 %.

Indépendants. Les cotisations maladie des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, etc.) seront déplafonnées, . Les cotisations retraite des professions libérales seront relevées et les gérants majoritaires de SARL perdront le bénéfice de leur abattement de 10 % pour frais professionnels .

Hôpitaux et collectivités. Les cotisations retraite employeurs des hôpitaux et des collectivités seront relevées de 1,1 à 1,5 point afin d'équilibrer les comptes de ce régime spécifique (CNRACL)..

LE BUDGET EST BÂTI SUR UN CHIFFRE DE CROISSANCE IRRÉALISTE

Le gouvernement parie sur une croissance de 0,8% en 2013. Mais selon son projet de loi de finance, la croissance accélérerait dès le second semestre 2012 et elle se mettrait à gagner des parts de marché. Deux hypothèses peu crédibles. Sa cohérence dépend d'un seul chiffre : celui de la croissance du PIB prévue pour 2013. En effet, c'est ce chiffre qui permet de bâtir le budget, de prévoir les recettes fiscales, et d'estimer les efforts de rigueur qui sont possibles. Le gouvernement a choisi, une fois de plus, un chiffre trop optimiste. Il retient un chiffre de 0,8% pour 2013, contre 0,3% cette année. A y regarder de près pourtant, le chiffre retenu par le gouvernement est bien plus volontariste que réaliste. En effet, le chiffre de 0,8% masque plusieurs anomalies.

La première concerne les exportations. Selon le document remis par Bercy, celles-ci progresseraient de 2,7% cette année et de 4,8% l'an prochain. Un rythme sans doute trop rapide pour être crédible. Dans un communiqué de presse publié sur son site internet, le 21 septembre 2012, l'OMC a annoncé que ses économistes avaient ramené leurs prévisions de la croissance du commerce mondial de 3,7% à 2,5% pour 2012 et de 5,6% à 4,5% pour 2013. Selon le gouvernement français, nos exportations croîtraient donc plus rapidement que le commerce mondial. En d'autres termes, la France se mettrait à gagner des parts de marchés dès cette année alors qu'elle en perd depuis plus de dix ans, comme si le redressement productif avait déjà commencé.

Autre anomalie, beaucoup plus importante celle là, le profil de croissance retenu par le gouvernement pour la fin de l'année 2012. Pour obtenir un chiffre de 0,8% en 2013, il faudrait que l'économie française, qui a stagné au premier semestre, accélère légèrement au deuxième. Or tous les indicateurs pointent, au contraire, vers un affaïssement de l'activité sur cette période. Partout, sur le Vieux continent, le moral des ménages et des entreprises se détériore. La zone euro sera sans doute en légère récession au deuxième semestre, estime l'OCDE. Et on voit mal comment la France y échapperait.

Cette mauvaise orientation de la croissance fin 2012 aura, bien entendu, une influence considérable sur les chiffres de 2013. Si la légère récession a bien lieu, la ré-accelération de notre économie se fera plus tard et la croissance 2013 sera, dans le meilleur des cas, amputée de moitié par rapport à la prévision du gouvernement. Cela remettrait bien entendu en

cause, les objectifs budgétaires du gouvernement. A en croire les économistes ce scénario est plus que probable. Plusieurs d'entre eux parient déjà sur un scénario plus noir, avec une croissance légèrement négative en 2013 pour la France.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

Dans un message adressé à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a souligné que le vieillissement rapide de la population et l'augmentation régulière de la longévité de l'être humain dans le monde figurent parmi les plus grandes mutations sociales, économiques et politiques de notre époque. Ces changements démographiques auront une incidence sur chaque communauté, chaque famille et chaque personne. Cela impose une nouvelle réflexion sur la manière dont les individus vivent, travaillent, planifient et apprennent tout au long de leur vie et de réinventer la manière dont les sociétés se gèrent elles-mêmes. « Alors que nous nous attelons à concevoir le programme de développement de l'ONU pour la période au-delà de 2015, nous devons envisager un nouveau mode d'action qui concilie vieillissement de la population et croissance économique et sociale et protège les droits fondamentaux des personnes âgées », a déclaré M. Ban. « Il nous incombe à tous – individuellement et collectivement – d'assumer la responsabilité d'intégrer les personnes âgées à la société, qu'il s'agisse de mettre en place des systèmes de transport et des collectivités accessibles, de veiller à ce que chacun dispose de soins de santé et de services sociaux adaptés à son âge ou d'assurer une protection

sociale appropriée », a-t-il ajouté. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement. Alors que la proportion de personnes âgées dans la société va croissant, l'ambitieux objectif qui y est énoncé, à savoir construire une société pour tous les âges, est plus que jamais valable, rappelle Ban Ki-moon. « La longévité est un acquis de santé publique et non une hypothèque sociale ou économique. En cette Journée internationale des personnes âgées, prenons l'engagement de veiller au bien-être des personnes âgées et de nous assurer leur participation fort utile à la société afin que nous puissions tous tirer parti de leur savoir et de leur aptitude », a souligné le Secrétaire général.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

RETRAIT DU VENEZUELA DE LA CONVENTION AMÉRICAINNE RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Secrétariat Général de l'Organisation des Etats Américain (OEA) a reçu une notification de la part du Venezuela concernant son retrait à la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme, (également connue sous le nom de Pacte de San José) signée en 1969. Une longue note datée du 9 septembre près de 30 pages explique les raisons qui conduisent le Venezuela à prendre cette décision.

Le droit international public reconnaît la possibilité pour un Etat de dénoncer un traité international: l'article 56 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 le stipule expressément. Il en va de même pour l'article 78 du Pacte de San José, ratifié par le Venezuela en 1977, qui prévoit la possibilité pour un Etat Partie de dénoncer ce traité régional en matière de droits de l'homme, en précisant notamment:

"1. Les Etats parties peuvent dénoncer la présente Convention à l'expiration d'un délai de cinq ans à partir de la date de son entrée en vigueur, moyennant un préavis d'un an, adressé au Secrétaire général de l'Organisation, qui doit en informer les autres Etats parties.

2. Cette dénonciation ne déliera pas l'Etat partie intéressé des obligations énoncées dans la présente Convention en ce qui concerne tout fait pouvant constituer une violation de ces obligations qui aurait été commis par ledit Etat antérieurement à la date de la prise d'effet de la dénonciation".

Il est intéressant de noter que dans sa longue note, le Venezuela explique

les raisons pour lesquelles il se voit poussé à prendre cette décision, notamment eu égard à l'attitude tant de la Commission que de la Cour Inter-américaines à son égard et à l'absence de réponse des organes inter-américains à ses demandes de précisions, entre autres.

La dénonciation par le Venezuela compte dans la région avec un précédent: la dénonciation du Pacte de San José par Trinité-et-Tobago, notifiée le 26 mai 1998 au Secrétariat général de l'OEA, et dont les effets juridiques restent toujours en vigueur .

Pour ce qui est d'Etats d'Amérique Latine, on se doit de rappeler que le 9 Juillet 1999, le Pérou avait déposé auprès du Secrétariat Général de l'OEA une note par laquelle il retirait sa déclaration d'acceptation de juridiction la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Dès la mise en place du nouveau gouvernement péruvien en l'an 2000, l'un des premiers geste politiques fut de revenir sur cette décision. Le Ministre de Justice péruvien, aujourd'hui Président de la Cour Inter-américaine des droits de l'homme, avait alors tenu à faire le déplacement personnellement à San José pour officialiser le retour du Pérou dans le système interaméricain de protection des droits de l'homme.

Nombreux sont les auteurs à défendre ardemment depuis de longues années l'idée d'une spécificité particulière des traités relatifs aux droits de l'homme par rapport à d'autres traités, réduisant considérablement la possibilité d'émettre des réserves à leur encontre ou de les dénoncer. Cette position a été défendue par différents organes de contrôle en matière de droits de l'homme, tant universels que régionaux, notamment à partir de la décision de 1961 de la Commission Européenne des Droits de l'Homme dans laquelle elle a jugé que les obligations assumées par les États de la Convention Européenne des Droits de l'Homme sont essentiellement objectives, conçues pour protéger les droits fondamentaux des individus sous juridictions des Hautes Parties contractantes, et qu'ils ne s'agit nullement de créer des droits subjectifs et réciproques entre États (Décision Autriche contre l'Italie, demande no 788 / 60, European Yearbook of Human Rights, (1961), vol. 4, p. 140) Cette approche a été depuis l'objet de nombreux travaux de la part de la doctrine du droit international, Société Française pour le Droit International inclue .

La décision du Venezuela ne doit pas être considérée comme une surprise: le Venezuela avait annoncé le 30 avril, 2012 qu'il étudiait la possibilité de se retirer du système inter-américain des droits de l'homme, sans préciser le mécanisme choisi. La professeure Ligia Bolivar, directrice du Centre des Droits de l'Homme de l'Université Centrale Andres Bello de Caracas

indique que dès 2008, le Venezuela avait fait part de cette possibilité. Les effets d'une éventuelle dénonciation de la CADH par le Venezuela furent même "minimisés" à l'occasion de déclarations publiques faites à la presse par certains juges de la Cour inter-américaine des droits de l'homme fin août 2012. Au plan national, la décision du Venezuela donnera sûrement lieu à d'âpres débats dans la mesure où sa Constitution, comme beaucoup d'autres constitutions récentes d'Amérique Latine, reconnaît une hiérarchie constitutionnelle aux traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Venezuela. Et ce en dépit d'une décision de juge constitutionnel vénézuélien "dévoyant" l'esprit du texte constitutionnel: "Alors que la Constitution vénézuélienne est, avec la Constitution argentine, la plus ouverte au droit international des droits de l'homme grâce à son article 23; alors qu'une disposition est expressément consacrée à ce que l'on nomme au sein des Amériques, l' "amparo international", c'est le juge suprême qui a, sans rationalité aucune – sauf peut-être celle guidée par des considérations d'ordre politique – littéralement dévoyé l'interprétation du texte constitutionnel"

Aux regrets formulés par les organes de l'OEA à peine connue la position du Venezuela (à savoir par le biais de son Secrétaire Général, et par la Commission Inter-américaine des Droits de l'Homme, ainsi que par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, on aurait pu s'attendre à ce que des Etats Parties à la Convention en fassent de même. Or, on se doit de reconnaître que les réactions ont été fort peu nombreuses: si l'on considère que 24 Etats Membres de l'OEA sont parties au Pacte de San José, seuls le Mexique, le Costa Rica et le Paraguay ont fait référence à la décision du Venezuela. Le premier dans un communiqué officiel daté du 11 septembre, le second en insérant un paragraphe dans un communiqué officiel relatif à la tenue d'une conférence régionale sur le système de protection des droits de l'homme tenue à San José le même jour, et le troisième le 13 septembre.

De cette façon, le Venezuela rejoint un groupe d'Etats membres de l'OEA non parties à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, à savoir Antigua-et-Barbuda, Bahamas (Le Commonwealth des), Belize, le Canada, Cuba, les États-Unis, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines et Trinité-et-Tobago.

Cette décision du Venezuela vient compliquer un peu plus l'état du système inter-américain des droits de l'homme, qui est fort loin de partager la situation dont jouit son homologue européen. Notamment par rapport à l'idée de son «universalisation» (traduction libre de l'expression que l'on retrouve dans de nombreuses résolutions du Comité Juridique

Inter-américain ou de l'Assemblée Générale de l'OEA relative à « la universalización del sistema»), c'est-à-dire l'idée selon laquelle, tous les États membres de l'OEA devraient faire partie du système interaméricain sur un même pied d'égalité et soumis aux mêmes procédures de contrôle en matière de droits de l'homme. Le système fonctionne de manière complète (États qui ont ratifié la Convention américaine relative aux droits de l'homme et qui ont reconnu la compétence de la Cour Inter-américaine des droits de l'homme) uniquement pour 21 des 35 États membres de l'OEA, dont 19 correspondent aux États d'Amérique Latine de culture juridique continentale, auxquels il faut ajouter Barbade et le Suriname.

En 1999, le membre haïtien de la Commission Inter-américaine des droits de l'homme concluait un article en avertissant clairement que "Il est à cet égard souhaitable et tous doivent y travailler que les pays des Caraïbes, qui ne l'ont encore pas fait ratifient la Convention Américaine. Masi il faut que les autres Etats (les Etats-Unis et le Canada) le fassent également et reconnaissent la compétence obligatoire de la Cour Interaméricaine, si l'on veut aboutir à un renforcement véritable du système".

Avec cette décision, qui pourrait éventuellement tenter d'autres Etats en difficulté devant les instances inter-américaines de protection des droits de l'homme, le Venezuela devient le premier pays d'Amérique Latine à dénoncer le Pacte de San José.

Etats membres de l'OEA: Antigua et Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Chili, Cuba, Dominique (Commonwealth de), Equateur, El Salvador, Etats Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent y les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Venezuela.

Etats parties au Pacte de San Jose: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique (Commonwealth de), Equateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Etats reconnaissant la compétence de la cour inter-américaine des droits de l'homme: Argentine, Barbades, Bolivia, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haiti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Suriname,

Uruguay et Venezuela.

Nicolas Boeglin, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Strasbourg, LLM (Institut Universitaire Européen de Florence, Boursier Lavoisier), Docteur en Droit (Université de Paris II). Actuellement professeur de droit international public à la Faculté de Droit, Universidad de Costa Rica (UCR)

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

L'Asie boursière commence laborieusement le mois d'octobre, après des indicateurs encore moroses en Chine et au Japon et sur fond de crise toujours vive en Europe. A Tokyo, l'indice Nikkei a clôturé en baisse de 0,83%, après une dégradation du sentiment des grands patrons dans la dernière enquête trimestrielle Tankan. De leur côté, les marchés chinois (Hong Kong, Shanghai, Shenzhen) et coréen resteront fermés toute la semaine pour le "Festival d'automne". Parmi les places ouvertes, Taiwan perd 0,5%, Sydney est stable (+0,04%), Singapour cède 0,4% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) grappille 0,1%, tandis que Djakarta recule de 0,5% et Manille cède 0,4%. Au Japon, la dernière enquête Tankan a donc montré que le moral des entrepreneurs nippons avait rechuté au 3ème trimestre, après deux trimestres de légère amélioration... Ce coup de blues traduit à la fois leurs inquiétudes concernant la croissance en Europe, et les craintes d'un impact négatif de la querelle territoriale entre le Japon et la Chine au sujet de la souveraineté d'îlots en Mer de Chine. Concernant la Chine justement, les dernières statistiques confirment que l'industrie manufacturière a connu une nouvelle contraction en septembre. Ce week-end, la banque HSBC et le cabinet Markit ont publié leur indice PMI définitif, qui est ressorti à 47,9 contre 47,6 en août. De son côté, le Bureau national des statistiques a publié ce matin l'indice PMI officiel (calculé à partir d'un échantillon d'entreprises différent de HSBC/Markit), et celui-ci s'est établi à 49,8 contre 49,2 en août. Tout chiffre inférieur à 50 signifie que l'activité est en contraction... Les analystes notent que le rythme de cette contraction ralentit, mais à un rythme insuffisant selon eux pour relancer l'économie chinoise. Ils s'inquiètent notamment de la poursuite du recul de la composante des exportations, et espèrent que les autorités chinoises adopteront rapidement de nouvelles mesures de stimulation. Certains observateurs tablent même sur une action dès cette semaine, à la faveur de la fermeture des marchés financiers, qui auraient ainsi le temps de digérer les annonces...

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé sans direction la première séance du dernier trimestre 2012 lundi, encouragée par un bon indicateur manufacturier, mais tirée à la baisse par le secteur technologique: le Dow Jones a pris 0,58% tandis que le Nasdaq a cédé 0,09%. Selon les chiffres définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a avancé de 77,98 points à 13.515,11 points mais le Nasdaq, à dominante technologique, a reculé de 2,70 points à 3.113,53 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 s'est apprécié de 0,27% (+3,82 points) à 1.444,49 points. Orientée en hausse dès l'ouverture, Wall Street avait accéléré sa progression dans la matinée après la publication de l'indice ISM d'activité des industries manufacturières aux Etats-Unis qui a rebondi en septembre après trois mois de baisse et s'est établi au-dessus de 50%, seuil entre contraction et hausse de l'activité, pour la première fois depuis mai.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en vive progression lundi, tandis que les marchés d'actions américains étaient également orientés en hausse, les investisseurs saluant la publication de l'indice ISM manufacturier aux Etats-Unis. Contre toute attente, cet indice est ressorti en croissance le mois dernier, pour la première fois depuis le mois de mai, atténuant les effets de chiffres médiocres publiés en Europe et en Asie. A Paris, l'indice CAC 40 a clôturé en hausse de 2,39% à 3.434,87 points, après une chute de près de 5% la semaine dernière, soit son plus fort recul hebdomadaire depuis la mi-décembre 2011. Sur les autres places européennes, le Dax 30 a grimpé de 1,53% et le Footsie 100 de 1,37%. L'indice paneuropéen Eurostoxx 50 a bondi de 1,42%. La Bourse de Milan a gagné 2,83%, tandis que celle de Madrid était plus en retrait avec une progression de 0,98%. Les valeurs financières ont signé la plus forte progression sectorielle, l'indice Stoxx 600 des banques avançant de 2,17% et celui des assureurs de 2,11%.

CHANGE

Inquiétudes sur la santé économique de la zone euro alors que les cambistes attendent toujours que l'Espagne demande une aide financière globale après l'aide accordée à ses banques. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2896 dollar, contre 1,2856 dollar vendredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne était également en hausse face à la monnaie nipponne, à 100,60 yens contre 100,12 yens vendredi soir. Le dollar aussi montait face à la devise japonaise, à 78,01 yens contre 77,88 yens vendredi soir. "Pendant la nuit l'euro est tombé à son plus bas niveau en trois semaines face au billet vert avant de se reprendre après des chiffres sur l'activité meilleurs que prévu", a souligné Omer Esiner, de Commonwealth Foreign Exchange. L'activité du secteur manufacturier a en effet continué de se contracter en septembre dans la zone euro, mais moins fortement qu'en août. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 79,90 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6139 dollar. La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2091 franc suisse pour un euro, mais gagnait du terrain face au billet vert, à 0,9375 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini vendredi à 6,2847 yuans pour un dollar. Les marchés chinois sont restés fermés lundi en raison d'un jour férié.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole reculaient à Londres et se stabilisaient à New York lundi en fin d'échanges européens, dans un marché nerveux, toujours agité par les craintes sur l'économie chinoise, après des indicateurs ternes et en dépit de l'espoir de mesures de relance par Pékin. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 111,71 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 68 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance grignotait 6 cents, à 92,25 dollars. "Les prix du pétrole ont commencé la semaine sur une note mitigée, alors que le moral des opérateurs est toujours plombé par les inquiétudes persistantes sur le ralentissement de l'économie mondiale et l'impact négatif que cela aura pour la demande de pétrole" au quatrième trimestre, qui débute lundi, soulignait Myrto Sokou, analyste du courtier Sucden. Ainsi, "le marché était sous pression après des indicateurs décevants en Chine, qui ont miné l'appétit (des investisseurs) pour les actifs jugés risqués", comme le pétrole brut, même si ces chiffres moroses pouvaient aussi renforcer "la possibilité de nouvelles mesures de relance" par Pékin, indiquait-elle.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

L' EHPAD UN SECTEUR D' INVESTISSEMENT À PROSPECTER

L'arrivée des baby-boomers à la retraite depuis 2005 déjà, l'allongement de l'espérance de vie avec la hausse prévue des personnes de plus de 60 ans ces prochaines décennies ont engendré des phénomènes démographiques qui conduiront à une hausse de la population dite « très âgée » et dépendante au cours des prochaines décennies. Voué à un avenir prometteur, le secteur des E.H.P.A.D. doit donc être prospecté par les investisseurs particuliers qui recherchent à diversifier leur patrimoine, via, notamment, une réallocation d'actifs vers l'immobilier. L'E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est une maison de retraite constituée de chambres médicalisées dédiées à l'accueil de personnes âgées qui nécessitent une assistance journalière et permanente. Au titre du patrimoine, c'est aussi un investissement éligible au statut de Loueur en Meublé Non Professionnel (LMNP), toujours attractif, au regard des amortissements. Par ailleurs, l'E.H.P.A.D a l'avantage, non négligeable pour l'investisseur, de présenter un faible risque de vacances locatives. A l'instar des autres produits LMNP, l'investissement en E.H.P.A.D permet plusieurs déductions qui, en réduisant fortement voire en annulant fiscalement les revenus, réduisent ou annulent

les impôts et prélèvements sociaux à payer sur les loyers perçus et ce, pendant de nombreuses années . Pour réussir son investissement, pour qu'il soit rentable et pérenne, et parce que la durée de l'engagement est longue, il est essentiel de faire attention à deux éléments (en plus de la fiscalité) que sont la solidité financière et l'expérience du gestionnaire exploitant, ainsi que la qualité du bail commercial qui lie l'investisseur au gestionnaire exploitant. Le choix de l'exploitant est primordial : celui-ci doit avoir une solidité financière établie, des comptes et des bilans transparents, une politique de gestion cohérente et saine. Ces points clés doivent être vérifiés par les conseillers patrimoniaux qui sont à même d'obtenir ces renseignements, pour assurer à leurs clients investisseurs une sécurité maximum. Concernant la qualité du bail commercial, l'investisseur doit privilégier un bail ferme de 12 ans : au-delà de cette durée, le bail doit être enregistré devant notaire et engendre donc des frais supplémentaires. Une reconduction automatique de périodes successives de 9 ans chacune peut ensuite être mise en place, sans passer par la case notaire. Il faut veiller également à ce que le bail comporte une clause mentionnant que le preneur renonce à la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale : cette clause éloigne les gestionnaires peu sérieux et fragiles, qui pourraient être tentés de rompre, de façon légale, un bail avantageux pour un investisseur qui aurait peut-être basé son choix sur ce critère, et se retrouverait dans une situation catastrophique. S'ensuit toute une vérification des charges locatives usuelles, la remise aux normes médico-sociales, toutes autorisations et licences administratives aux fins de se conformer à la réglementation en vigueur, le renouvellement (quand celui-ci est nécessaire) et l'entretien du mobilier, les assurances diverses comme l'assurance de l'immeuble (risques d'incendie, d'explosion, de vols, de dégâts des eaux...), la responsabilité civile et la perte d'exploitation (couvrant les loyers dus aux investisseurs dans le cas où le bien serait inexploitable pour cause de catastrophe naturelle, incendie, tempête, dégât des eaux), ainsi que les dispositions liées aux gros travaux (articles 605 et 606 du code civil).

Quelques chiffres :

La particularité d'un bien en LMNP est que le rendement dégagé par cette acquisition est quasiment net, à l'exception de la taxe foncière due par le propriétaire. Au contraire d'un bien nu, qui voit son rendement diminué de charges de copropriétés, de frais de gestion et d'assurances, d'absence de loyers entre 2 locataires, le LMNP ne supporte aucuns frais de gestion ni d'assurances. Le taux de remplissage de la résidence n'impacte pas le montant de loyers versés, cette variable étant intégrée bien en amont du projet par le preneur, les charges de copropriétés sont assez faibles. Les E.H.P.A.D quant à eux, répercutent soit extrêmement peu, soit pas du tout les charges de copropriété sur le bailleur, la taxe foncière est largement minorée par rapport à un LMNP de type Tourisme ou autre. Un rendement correct qui préserve les intérêts de toutes les parties, se situe actuellement, en E.H.P.A.D, entre 4.4 et 4, 8 % du prix de l'immobilier HT, mobilier compris.

Quel secteur privilégier ?

La particularité des E.H.P.A.D est que le secteur sur lequel un gestionnaire va pouvoir construire une résidence est soumis à l'agrément de l'Etat, via des organismes spécialisés. Ces agréments eux-mêmes sont donnés après étude des besoins sur la population âgée des secteurs en question.

La revente

Il est possible d'acheter ou de revendre un bien en exploitation ; les points importants à vérifier étant les mêmes : gestionnaire, rentabilité, qualité du bail, avec une variable supplémentaire : le résultat d'exploitation est établi depuis quelques années, la résidence peut être visitée.

Un investissement intéressant également pour les non-résidents

A noter que ce dispositif en LMNP est accessible aux non-résidents qui bénéficieront de la même fiscalité (amortissement, récupération de TVA, déductibilité des frais sur les recettes). Les non-résidents étant actuellement fiscalisés au taux forfaitaire de 20% sur les revenus issus de la location d'un bien (que ce soient des revenus fonciers ou des BIC), ce statut est particulièrement avantageux pour eux, car le revenu fiscal est faible, ou égal à zéro dans le cas d'un financement à crédit, et ne génère donc aucune fiscalité.

L'E.H.P.A.D, quel fonctionnement ?

Cette maison de retraite médicalisée accueille des personnes âgées dépendantes, parfois atteintes de la maladie d'Alzheimer. Chaque établissement est doté d'un médecin coordonnateur, d'infirmières et d'aides-soignantes. L'exploitant gestionnaire de la maison assure un ensemble de prestations pour ses bénéficiaires comprenant, en premier lieu, le logement, les repas, les soins d'hygiène et médicaux, mais aussi des animations et divers services, à l'exemple de la blanchisserie. C'est le respect de la convention tripartite signée entre l'A.R.S (Agence Régionale de Santé), le Conseil Général et l'exploitant gestionnaire, qui permet à l'E.H.P.A.D d'encaisser des dotations publiques. Cette convention a aussi pour objectif de faire entrer l'établissement dans une démarche de qualité. L'ouverture de l'établissement est autorisée par arrêté du Président du Conseil Général et du Préfet.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM

Suivez Nous sur }
facebook



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JUILLET : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN JUILLET :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L 'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

Suivez Nous sur }
facebook

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE

Suivez Nous sur }
facebook